



IFADEM AU  
**TCHAD**  
2023-2027

**Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation  
(IFEF)**

**Dakar, le 22 mars 2024**

**IFEF.CF.2024.002**

**Consultation formalisée pour la sélection d'un auditeur externe chargé de la  
vérification des dépenses et de la préparation des rapports financiers du  
« Projet IFADEM-TCHAD »**

**Date limite d'envoi des soumissions :  
04 avril 2024**

**Contact : [ifef\\_consultation@francophonie.org](mailto:ifef_consultation@francophonie.org)**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>Clauses générales .....</b>	<b>3</b>
1.1	Objet de la consultation formalisée .....	3
1.2	Modalités de soumission.....	3
1.3	Délai d'exécution de la prestation .....	3
1.4	Période de validité .....	3
1.5	Lieu.....	3
1.6	Maître d'ouvrage.....	3
1.7	Calendrier .....	4
1.8	Dossier de réponse.....	4
1.8.1	Dossier de réponse technique.....	4
1.8.2	Dossier administratif.....	5
1.8.3	Fiche de réponse financière .....	5
1.9	Critères et méthodologie de sélection des offres.....	6
1.10	Les modalités de paiement .....	7
1.11	Pénalités de retard.....	7
<b>2.</b>	<b>Cahier des charges – Audit externe de la phase 1 du projet « IFADEM-TCHAD » ..</b>	<b>8</b>
2.1.	Présentation de l'OIF/IFEF .....	8
2.2.	Contexte phase 1 du projet « IFADEM-TCHAD ».....	8
2.3.	Périmètre et résultats attendus du Programme .....	9
2.3.1.	Objectifs spécifiques .....	9
2.3.2.	Public cible.....	9
2.4.	Procédures financières en vigueur à l'OIF/IFEF .....	9
2.5.	Financement de la phase 1 du projet « IFADEM-TCHAD ».....	10
2.6.	Mission de l'Auditeur externe .....	10
2.6.1.	Objet .....	10
2.6.2.	Prestations attendues de l'Auditeur externe .....	11
2.6.3.	Livrables attendus .....	11
2.6.4.	Acquis disponibles et appuis au prestataire.....	12
	<b>Annexes : Fiche-réponse à remplir par le soumissionnaire.....</b>	<b>13</b>
	Annexe 1 .....	13
	Annexe 2.....	15

# 1 Clauses générales

## 1.1 *Objet de la consultation formalisée*

L'institut de la francophonie pour l'Education et la Formation (IFEF) lance une mise en concurrence pour la sélection d'un **auditeur externe pour effectuer les missions de vérification des dépenses de la phase 1 du projet « IFADEM-TCHAD »**.

## 1.2 *Modalités de soumission*

Les offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en français et doivent être envoyées par courriel avant le **04 avril 2024 à 14h au plus tard** à l'adresse suivante : [ifef\\_consultation@francophonie.org](mailto:ifef_consultation@francophonie.org)

A noter que la taille des pièces dans un message **ne doit pas dépasser 8 MO**. Auquel cas, privilégier l'envoi de vos offres via un lien de téléchargement. Les soumissions seront conformes au cahier des charges.

La soumission agréée fera l'objet d'un contrat entre l'IFEF et le prestataire de services retenu et aucun soumissionnaire ne pourra être considéré comme retenu sans qu'il n'en ait été avisé par écrit.

## 1.3 *Délai d'exécution de la prestation*

La date de démarrage de la prestation est fixée à partir du **2 mai 2024**. La durée du marché correspond à la durée de la Convention de financement entre l'OIF et le Tchad, dont la date d'achèvement technique est prévue au **29 mars 2027**.

## 1.4 *Période de validité*

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

## 1.5 *Lieu*

L'auditeur apporte son assistance à l'équipe de gestion du programme basée à l'IFEF à Dakar :

Pointe des Almadies, B.P. : 29437 Dakar-Yoff  
CP 12 000 - Dakar - SENEGAL  
Fixe | +221 33 859 25 56  
Courriel : ifef@francophonie.org

## 1.6 *Maître d'ouvrage*

Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF)  
Pointe des Almadies, B.P. : 29437 Dakar-Yoff  
CP 12 000 - Dakar - SENEGAL

## **1.7 Calendrier**

Les prestations seront effectuées selon le calendrier indiqué dans la convention de financement et réparti indicativement comme suit :

- Rapport d'audit du 01/03/2023 au 31/12/2023 prévu en mars 2024 (à reprogrammer) ;
- Rapport d'audit du 01/01/2024 au 31/12/2024 prévu en mars 2025 ;
- Rapport d'audit du 01/01/2025 au 31/12/2025 prévu en mars 2026 ;
- Rapport d'audit du 01/01/2026 au 28/02/2027 prévu en juin 2027.

## **1.8 Dossier de réponse**

Le dossier de réponse est un ensemble de documents administratifs, techniques et financiers qui permettent d'évaluer la pertinence de l'offre du soumissionnaire selon les exigences décrites par le cahier des charges/termes de références.

Le soumissionnaire doit fournir une lettre de candidature précisant que tous les éléments de l'offre l'engagent contractuellement.

### **1.8.1 Dossier de réponse technique**

Le dossier technique est un ensemble de documents décrivant les solutions proposées par le soumissionnaire en fonction des termes de référence. Il devra répondre de manière complète aux spécifications techniques et aux exigences décrites dans ce cahier.

L'offre technique comportera donc :

- Un document présentant le cabinet d'audit soumissionnaire avec ses références dans le domaine demandé ;
- Le Curriculum vitae de chaque membre de l'équipe qui sera affectée sur la mission et les éléments prouvant leurs expertises et compétences dans le domaine concerné par ce programme ;
- Un document décrivant la démarche méthodologique spécifique au projet précisant la conduite de la mission, la méthode, l'équipe et le calendrier complet ainsi que les délais par grandes phases de prestation ;
- Lors de la signature du contrat avec le cabinet sélectionné, l'équipe affectée au projet doit être la même que celle proposée lors de la soumission au présent appel d'offres. En cas d'impossibilité dûment justifiée, des personnes au parcours, expérience et qualifications équivalents devront être désignées.

### 1.8.2 Dossier administratif

Le dossier administratif présente le soumissionnaire, son statut juridique et ses habilitations à fournir le service demandé notamment :

- la situation fiscale et sociale de son entreprise et en justifiant de la régularité de la situation administrative au regard de la législation et de la réglementation sociale et fiscale de son pays ;
- ses numéros d'enregistrement auprès de l'Ordre des experts comptables ;
- la forme juridique de son entreprise et en indiquant le nom de la personne physique ayant le pouvoir d'engager celle-ci ;
- en fournissant le volume d'affaires traité et le chiffre d'affaires hors taxes (HT) des trois derniers exercices clos ;
- en spécifiant l'équipement technique, les moyens d'étude et de recherche, les ressources humaines susceptibles d'être mobilisées pour la réalisation des prestations afférentes à cette consultation.

Les dossiers technique et administratif sont contenus dans un fichier électronique, à compléter, joint aux documents de la présente consultation formalisée : **(Annexe 1 : Fiche de réponse technique)**.

### 1.8.3 Fiche de réponse financière

L'offre financière doit comprendre une proposition des différents coûts par rubrique en se référant à la liste des activités demandées et autres frais estimatifs. Il convient de présenter un exposé suffisamment détaillé du budget global prévisionnel de manière que l'on puisse distinguer clairement les dépenses par :

- Année : 2024, 2025, 2026 et 2027 (avec un tarif minoré pour l'exercice 2024 vu le volume assez faible des dépenses).
- Grands postes : nombre de jours et coût horaire pour chacun des membres de l'équipe,
- Calendrier de travail.

La réponse financière doit préciser le coût hors taxes (H.T) détaillé des fournitures et prestations conformément au cahier des charges.

**Chaque soumissionnaire doit dûment remplir et retourner la fiche de réponse financière figurant en annexe 2.**

Les prix sont exprimés en CFA et en EUROS et sont fermes et non actualisables. La fiche de réponse financière est un fichier électronique joint aux documents de la présente consultation formalisée. (Annexe 2 : Fiche de réponse financière).

Les coûts de déplacements à l'IFEF ne seront pas remboursés au cabinet retenu, ayant son bureau en dehors de Dakar, siège de l'institut. Le cabinet soumissionnaire devra intégrer dans son budget les éventuels coûts de transport et d'hébergement à Dakar. Par contre, tout déplacement du cabinet vers le Tchad, lieu d'implémentation du projet, les frais y afférents seront supportés par le projet et donc par l'IFEF.

## 1.9 Critères et méthodologie de sélection des offres

Les critères suivants permettront de sélectionner les candidats :

### 1. Capacité du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra être membre d'un organe ou institut national de comptabilité ou d'audit lui-même membre de l'IFAC. Si ce n'est pas le cas, le soumissionnaire s'engage à réaliser l'audit conformément aux normes de l'IFAC. Le soumissionnaire devra prouver sa capacité à traiter le marché dans son ensemble, en détaillant les moyens techniques et humains mis en place pour répondre à la demande, et en mettant en valeur ses capacités distinctives. Le soumissionnaire doit être respectueux de l'environnement.

### 2. Profils attendus

L'associé signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.

Les personnels associés devront avoir une expérience avérée en audit et/ou expertise comptable. Une expérience dans les audits de projets de coopération internationale sera appréciée.

Le soumissionnaire devra justifier de l'application de standards professionnels reconnus (IFAC).

### 3. Engagement du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à faire preuve de souplesse et de réactivité face aux demandes de l'IFEF y compris dans des délais très serrés. Par ailleurs, le soumissionnaire devra accepter formellement les modalités contractuelles formulées par l'IFEF dans le cadre du présent document.

### 4. Qualité de l'offre

De manière générale, les solutions techniques seront jugées selon :

- La bonne compréhension et la clarté des offres ;
- La conformité à l'expression des besoins et des spécifications du cahier des charges ;
- La qualité de l'organisation mise en place jugée notamment à travers la compréhension de la demande ;
- La qualification des moyens humains mis à disposition jugés notamment au travers des CV et profils de membres de l'équipe mis à disposition ;
- Le calendrier de mise en place des prestations ;
- L'apport de tout autre valeur ajoutée renforçant la qualité de la démarche au regard des besoins de l'IFEF.

La présente consultation a pour objet la mission de vérification d'un projet de coopération internationale. Une expérience internationale, notamment en Afrique sera appréciée.

La sélection se fera également sur la base d'une notation sur 100 points dont 70 pour le dossier technique, et 30 pour la note financière.

- **La phase 1** consiste en l'analyse des offres techniques du dossier de réponse technique (annexe 1)
- **La phase 2** consiste en l'analyse de l'offre financière sur la base du coût le plus avantageux possible de l'offre.

La note attribuée lors de l'analyse financière sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note Financière (NF)} = 30 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante (1)}}{\text{Montant de l'offre proposée}}$$

(1) Offre la moins disante ayant obtenu la note technique minimale requise.

La note finale est la somme des notes des 2 phases sur 100 points (70 points pour la phase 1 et 30 points pour la phase 2). Sera retenu le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note, c'est-à-dire celui qui aura proposé la meilleure offre du point de vue de la qualité des modalités de mise en œuvre des prestations demandées et du point de vue du coût de ces prestations.

### **1.10 Les modalités de paiement**

Un contrat de prestation de services pluriannuel sera conclu entre l'IFEF et le cabinet d'audit sélectionné.

Le paiement s'effectuera en deux tranches pour chacune des missions d'audit, sur présentation de factures, de la manière suivante :

- 70% du montant des honoraires au début de la mission d'audit
- 30% du montant des honoraires de la réception des livrables

Les modalités de réception seront définies dans le contrat.

L'IFEF se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie du dossier de consultation formalisée en tant que de besoin sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les candidats.

En cas de prestation supplémentaire le contrat peut faire l'objet d'un avenant aux mêmes conditions, par accord entre l'IFEF et le cabinet, conformément aux textes en vigueur.

### **1.11 Pénalités de retard**

Si le prestataire ne pouvait restituer tout ou partie des livrables attendus à la date de livraison fixée dans son offre, une pénalité de 0,3 % du montant hors taxe du marché sera appliquée par jour de retard calendaire, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à compter du premier jour de retard. Les pénalités ne pourront excéder 15% du montant hors taxe du marché.

## **2. Cahier des charges – Audit externe de la phase 1 du projet « IFADEM-TCHAD »**

### **2.1. Présentation de l'OIF/IFEF**

L'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEF) est l'organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui met en œuvre **des programmes de coopération dans le secteur de l'éducation**, en accordant la priorité aux sous-secteurs de l'éducation de base et de la formation professionnelle et technique. A travers son Programme - Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), il renforce les capacités des États et gouvernements membres de l'OIF et de ses partenaires afin **d'améliorer la qualité des programmes d'enseignement du et en français**. IFADEM incarne depuis 2006 la volonté de la Francophonie de contribuer au 4ème objectif de développement durable adopté à l'unanimité en 2015 à l'Assemblée générale des Nations Unies par 193 pays. Elle s'engage aujourd'hui à « assurer une éducation inclusive et équitable de qualité pour tous ».

Le Programme IFADEM vise, particulièrement, à :

- Renforcer les compétences professionnelles des instituteurs avec ou sans formation initiale ;
- Améliorer des méthodes d'enseignement (en/du français dans le respect des langues nationales, des sciences, de la citoyenneté, etc.) à la faveur de pratiques innovantes et de nouveaux outils didactiques ;
- Venir en appui aux acteurs nationaux impliqués dans la définition des stratégies nationales de formation continue des enseignants du primaire.

En 2023 la Confédération suisse, représentée par le Département fédéral des affaires étrangères, agissant par l'intermédiaire de la Direction du développement et de la coopération DDC a octroyé une contribution financière au Tchad à la faveur d'une convention signée avec l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (ci-après désignée IFEF) pour le financement de la phase 1 de l'initiative Francophonie pour la Formation à Distance des Maîtres au Tchad d'un montant de CHF 7'997'680.- (sept millions neuf cent quatre dix-sept mille six cent quatre-vingts francs suisse) pour la période du 28 mars 2023 au 29 mars 2027, soit quatre (4) ans francs.

Les missions de vérification seront exécutées dans le cadre de cette convention.

### **2.2. Contexte phase 1 du projet « IFADEM-TCHAD »**

Le système éducatif du Tchad évolue dans un contexte national marqué par des enjeux politiques, socioéconomiques et éducatifs. Il est confronté à plusieurs défis, reflétant les symptômes d'un secteur en profonde difficulté. En effet, l'évaluation de la qualité des services éducatifs, notamment à travers le corps enseignant, met en évidence une prédominance significative de maîtres communautaires (MC) dans le système éducatif. Ces derniers représentent 64,5% du total des enseignants qui interviennent dans les écoles publiques et communautaires.

Ces difficultés ont fait peser de lourdes charges sur le budget de l'État, au détriment des autres dépenses, notamment les dépenses sociales et celles liées à l'éducation.

De 2017 à 2019, avec l'appui de l'Union européenne à travers le Groupe des pays ACP, la phase pilote d'IFADEM en République du Tchad a permis de former 2000 enseignants/es du



primaire des écoles publiques de trois (03) provinces. L'Initiative a également mis en œuvre en 2019 la formation de 400 directeurs/trices d'école. Cette formation a été rendue possible grâce aux livrets. Elle a consisté à améliorer les compétences des directeurs/trices relativement à leurs rôles administratif et pédagogique. Ces résultats probants ont ouvert la voie à un nouveau chantier entre le Coordonateur du Comité International de l'IFADEM et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique, (MENPC) dans le cadre d'un partenariat, à travers un appui de la Coopération Suisse/DDC.

### **2.3. Périmètre et résultats attendus du Programme**

Le Projet est mis en œuvre par l'OIF à travers son organe subsidiaire IFEF pour le compte du service éducatif de la République du Tchad. A travers ce projet, l'IFEF entend contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base par le renforcement des compétences professionnelles des enseignant(e)s et des capacités des cadres, la professionnalisation des dispositifs et structures de formation afin d'avoir un impact efficient sur la performance du système et d'améliorer la gouvernance des dispositifs de formation des enseignants et de supervision.

#### **2.3.1. Objectifs spécifiques**

- L'amélioration des performances des enseignant(e)s et des directeur(trice)s d'école ;
- L'amélioration des dispositifs de formation initiale et continue du ministère de l'Éducation nationale et de la promotion civique ;
- La professionnalisation des structures de suivi et de formation des acteur(trice)s et l'institutionnalisation des innovations et changements apportés

#### **2.3.2. Public cible**

Le public-cible de cette présente phase d'IFADEM est constitué d'environ 18 000 personnels de l'éducation de 7 provinces (Guéra, Mayo-Kebbi Est, Ouaddaï, Batha, Mandoul, Moyen-Chari et Wadi Fira), dont :

- 633 maîtres communautaires bilingues (français / arabe) de niveau 1 (MC1). Ce sont des maîtres communautaires ayant bénéficié d'un stage de 45 jours pendant les vacances scolaires. Ils sont, en général, titulaires du BEPC au minimum ;
- 10 170 MC2, instituteurs et instituteurs adjoints. Ce sont les titulaires du CEFEN obtenu à la suite d'une formation de 18 mois (deux années scolaires) dans les ENIB ;
- 712 directeurs d'école du primaire (DE). Il s'agit de l'ensemble des DE des sept provinces cibles. Ce sont des enseignants nommés sans formation préalable sur leur rôle de direction ;
- 440 cadres au niveau national et régional (personnels d'encadrement, superviseurs, tuteurs, cadres du MENPC).

Les bénéficiaires finaux du programme sont les élèves du cycle primaire des sept provinces.

### **2.4. Procédures financières en vigueur à l'OIF/IFEF**

A l'instar des programmes de l'OIF/IFEF, la mise en œuvre du Projet IFADEM-Tchad s'inscrit dans une procédure financière respectueuse des normes internationales en matière de comptabilité publique internationale. Cette procédure en vigueur à l'IFEF

comporte notamment : une comptabilité budgétaire (avec la distinction des fonctions d'engagement, d'ordonnancement et de liquidation) et une comptabilité financière soumise à la certification d'un commissaire aux comptes.

L'enregistrement des flux financiers du Programme est assuré par :

- Un PGI (SAP en l'occurrence) qui reprend l'ensemble des lignes budgétaires servant à l'enregistrement des opérations du projet ;
- L'application de comptabilité générale permet d'enregistrer les opérations du projet dans les comptes appropriés.
- Plus spécifiquement :
- Tous les mouvements financiers concernant le projet sont enregistrés dans la comptabilité générale de l'IFEF ;
- La comptabilité est tenue en Franc CFA et en euros ;

Les pièces justificatives des dépenses effectuées par les structures partenaires au niveau du Tchad et par l'équipe projet en fonction au Tchad sont transmises à l'équipe de coordination et de gestion du projet, basée à l'IFEF qui se trouve à Dakar, et permettent d'établir les rapports financiers annuels.

***Toutes les dépenses réalisées au Tchad devront être préalablement faire l'objet d'une vérification et d'un contrôle de 1<sup>er</sup> niveau par l'équipe projet (Tchad), avant leur transmission à l'équipe de coordination du projet (Dakar) pour validation et comptabilisation dans le PGI (SAP).***

## **2.5. Financement de la phase 1 du projet « IFADEM-TCHAD »**

Le projet dispose d'un budget de CHF 7 997 680 - (sept millions neuf cent quatre dix-sept mille six cent quatre-vingts francs suisse). En effet, l'OIF contribue à hauteur de CHF 522 800, s'ajoute à cela les contributions de l'UNESCO qui s'élève à CHF 257 143 et CHF 1 301 092 du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion civique (MENPC). Toutefois, l'audit ne portera exclusivement que sur les dépenses financées par la DDC à travers la convention de financement.

## **2.6. Mission de l'Auditeur externe**

### **2.6.1. Objet**

L'IFEF souhaite sélectionner un cabinet d'audit pour réaliser une mission de vérification financière notamment des dépenses engagées sur la contribution financière de la DDC à la mise en œuvre du Projet IFADEM, conformément à la convention de financement signée entre la DDC et l'OIF.

La mission du cabinet consistera essentiellement à s'assurer de la conformité et de la régularité des dépenses engagées dans le cadre de ladite convention et à établir un rapport destiné aux deux parties.

L'auditeur s'assurera que les renseignements financiers respectent les principes de comptabilité par projet. Il procédera à la vérification des enregistrements des dépenses, de la régularité et de la conformité, de l'adéquation entre les pièces et les dépenses.

Les prestations de l'auditeur sélectionné s'étaleront sur la période d'implémentation du programme allant du 28 mars 2023 au 28 février 2027 et se feront selon un calendrier à établir avec l'équipe de coordination du projet.

### **2.6.2. Prestations attendues de l'Auditeur externe**

Le cabinet d'audit sélectionné aura pour tâches essentielles :

- De s'assurer que les renseignements financiers respectent les principes de comptabilité par projet. Il procédera à la constatation des enregistrements des dépenses, de la régularité et de la conformité, de l'adéquation entre les pièces et les renseignements et des contrôles financiers ;
- D'examiner si les dépenses effectuées par les bénéficiaires de la convention sont réelles, comptabilisées et éligibles conformément aux dispositions du contrat ;
- D'établir des rapports de vérification périodiques selon le calendrier et le modèle de rapport convenu ;
- D'établir un rapport final qui comprendra une ventilation détaillée des dépenses portant sur l'ensemble des dépenses couvertes par la convention.

L'audit portera, entre autres, sur les documents suivants :

- Preuves des procédures de passation de marchés telles que documents d'appels d'offres,
- Offres des soumissionnaires et rapports d'évaluation ;
- Preuves d'engagements, telles que contrats et bons de commande ;
- Preuves de réception de fournitures, telles que bons de livraison émanant des fournisseurs ;
- Preuve de réalisation de travaux, telles que bons de réception ;
- Preuves d'achats telles que factures et reçus.
- Preuves de paiement, telles qu'extraits bancaires et/ou copie de chèque, avis de débit, reçu de paiement et/ou preuves d'acquiescement par le sous-contractant ;
- Concernant les frais de carburant, la facture transmise par la station d'essence ;
- Les attestations sur l'honneur portant sur les dépenses effectuées en l'absence de pièces justificatives en cas de forces majeures ou perdues ;

Registres du personnel et des salaires tels que contrats, fiches de salaire, feuilles de présence. Pour le personnel local recruté en qualité d'expert, le contrat d'expert, la grille de calcul des honoraires, les feuilles de temps éventuellement, le justificatif du versement des honoraires et le rapport d'activités le cas échéant.

### **2.6.3. Livrables attendus**

Le cabinet d'audit sélectionné établira des rapports de vérification périodique des dépenses et un rapport final.

Le cas échéant, le cabinet d'audit formulera des recommandations pour une meilleure gestion du projet.

#### **2.6.4.Acquis disponibles et appuis au prestataire**

Le prestataire sélectionné aura accès au siège de l'IFEF (Dakar) aux données et systèmes suivants :

##### *a) Personnel du Programme et de l'Administration*

L'équipe de coordination du projet apportera une assistance de premier plan au cabinet sur le plan technique et administratif

##### *b) Informations disponibles*

- L'intégralité des documents normatifs du projet dont la convention de financement signée par l'OIF et la DDC, le ProDoc, le Règlement financier, les directives d'application et le manuel de procédure seront mis à la disposition de l'auditeur ;
- Les données du PGI (SAP) concernant le projet ;
- Les données comptables concernant le projet et permettant de connaître la situation financière des contributions et des dépenses y relatives ;
- L'ensemble des données relatives aux dépenses effectuées dans la mise en œuvre du projet que ce soit au niveau local (Tchad) et au siège de l'IFEF ;
- L'ensemble des pièces justificatives.

Une interaction avec l'équipe de coordination du projet sera assurée.

# Annexes : Fiche-réponse à remplir par le soumissionnaire

## Annexe 1

Fiche réponse pour l'offre technique  
IFEF.CF.2024.002  
(À compléter par le soumissionnaire)

Présentation du candidat
Nom et adresse de l'entreprise :
Personne contact au sein de l'entreprise :
Coordonnées :
Statut juridique :
Année de création :
Effectifs :
Historique des relations avec l'OIF/IFEF :

Références
Expériences et références de la société et de l'équipe dédiée au projet : (Qualifications, références, expériences en audit, expérience avec des organisme de coopération internationale) :

**Liste des entreprises/institutions pour lesquelles vous avez établi un rapport d'audit :**

### **Méthodologie**

**Méthodologie proposée :**

(Compréhension de la commande, méthodologie, calendrier d'exécution)

**Organisation proposée de la mission :**

(Organisation opérationnelle, répartition du travail)

**Annexe 2**

**Fiche réponse pour l'offre financière  
IFEF.CF.2024.002**

**(À compléter par le soumissionnaire)**

Nom/raison sociale du soumissionnaire :

Mission d'audit annuelle

Personnes sur le projet	Nombre de jours sur le projet	Coût unitaire (/jour) en Euro en HT	Coût journalier en CFA en HT	Montant total en Euro HT	Montant total en CFA HT
TOTAL					

**Conditions générales de règlement :**